

Rapport annuel 2005 2006



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec



*L'humain.
Avant tout.*

Les lettres de présentation



Québec, le 16 juin 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,
Yvon Marcoux



Montréal, le 16 juin 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le Rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
Claude Leblond, t.s., M.S.s.



Montréal, le 16 juin 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le Rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Profession : travailleur social

Le travailleur social fournit des services aux personnes, aux familles et aux collectivités dans le but de favoriser, notamment par l'évaluation psychosociale et l'intervention sociale, selon une approche centrée sur l'interaction avec l'environnement, leur développement social ainsi que l'amélioration ou la restauration de leur fonctionnement social.

Profession : thérapeute conjugal et familial

Le thérapeute conjugal et familial fournit des services de thérapie conjugale et familiale aux couples et aux familles dans le but de les aider à mieux fonctionner, par l'évaluation de la dynamique des systèmes relationnels et par l'intervention.

Le générique masculin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre féminin, dans le seul but d'alléger le texte.



Tableau des membres

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2005	5 859
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2005	307
Nombre de membres à titre de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2005	(106)
Nombre de membres le 31 mars 2005	6 060

Mise à jour du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Permis de travailleur social

Délivrance de permis	593
• Permis régulier	587
• Permis temporaire	6
• Imposition d'un stage de perfectionnement (visé par le Règlement sur les stages de perfectionnement)	3
Réinscriptions	211
• Imposition d'un stage de perfectionnement (visé par le Règlement sur les stages de perfectionnement)	1
Renouvellement du permis temporaire	1
Renouvellement / autorisation spéciale	1
Transformation du permis temporaire en permis régulier	3
Retrait	(436)
Décès	(1)
Retrait / Expiration du permis temporaire	(3)

Permis de thérapeute conjugal et familial

Délivrance de permis	18
• Permis réguliers	18
• Permis temporaires	0
Réinscription	2
Retrait	(13)
Retrait / Expiration du permis temporaire	(1)

Permis de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial

Délivrance de permis	(9)
Réinscription	(1)
Retrait	4

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2006	6 223
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2006	313
Nombre de membres à titre de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2006	(112)

Nombre de membres le 31 mars 2006

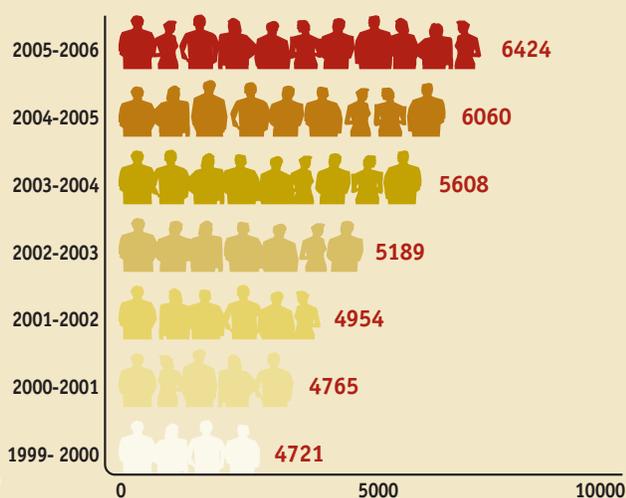
6 424

Cotisation annuelle : 450 \$ (taux régulier), 150 \$ (taux préférentiel), 30 \$ (taux retraité), 65 \$ (2e titre)
 Étudiant associé : 35 \$
 Contribution à l'Office des professions du Québec : 17,10 \$
 Date de versement : 1er avril de chaque année



Nombre de membres

Évolution du nombre de membres inscrits depuis 1999 – 2000



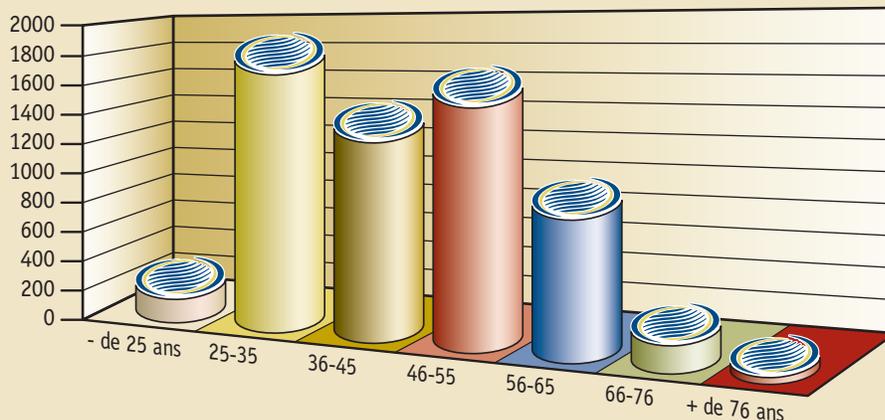
Proportion hommes-femmes



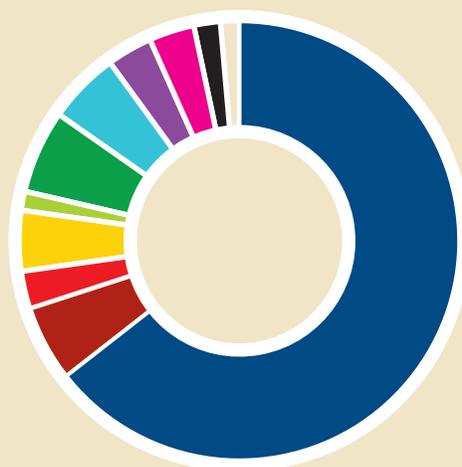
● Hommes ● Femmes



Répartition des membres par groupes d'âges



Répartition des membres par secteurs d'activités



- En établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- Auprès d'organismes communautaires et OSBL
- En milieu scolaire public et privé (primaire, secondaire et collégial) et auprès de commissions scolaires
- Dans la fonction publique
- En milieu universitaire
- En pratique autonome
- En congés divers
- En disponibilité
- Retraité(e)s
- Autres
- Hors Québec



Répartition des membres par régions

Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles de la Madeleine	187
Saguenay – Lac St-Jean	271
Capitale Nationale – Chaudière-Appalaches	1102
Mauricie – Centre-du-Québec	205
Estrie	286
Montréal – Laval	2268
Outaouais	244
Abitibi-Témiscamingue – Nord du Québec	197
Côte Nord	76
Laurentides – Lanaudière	543
Montérégie	864
Hors Québec	73



Rapport d'activités du président

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

*Monsieur le président de l'Assemblée nationale du Québec;
Monsieur le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles;
Monsieur le président de l'Office des professions du Québec;
Chers membres travailleuses sociales et travailleurs sociaux;
Chers membres thérapeutes conjugales et familiales et thérapeutes conjugaux et familiaux;*

En tant que président, c'est avec fierté que je signe pour une sixième fois consécutive le Rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. D'entrée de jeu, je suis heureux d'annoncer que, cette année encore, l'Ordre a grandi. En effet, au 31 mars 2006, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec comptait 6 424 membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux. Maintenant, chaque fois que nous prenons la parole pour protéger le public, pour défendre les intérêts des personnes les plus vulnérables, pour promouvoir nos valeurs et nos professions, nous parlons de plus en plus fort et, de ce fait, nous sommes de plus en plus entendus, de plus en plus mobilisés.

Je suis convaincu qu'une lecture attentive du présent document vous permettra de réaliser la somme du travail accompli par les membres du Bureau et du Comité administratif, par toutes celles et tous ceux qui œuvrent au sein de nos divers comités, par la direction générale ainsi que par notre personnel pour permettre à l'Ordre de bien s'acquitter de son mandat. Dans les prochains paragraphes, je vous présente quelques-uns des moments forts de l'année écoulée ainsi qu'un aperçu de nos perspectives.

Le rapport Trudeau sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines

Le 28 février 2006, l'Office des professions rendait public le rapport du groupe d'experts Trudeau dont le mandat porte sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, rapport intitulé *Partageons nos compétences*. L'objectif de ces travaux : assurer une meilleure protection du public, garantir une accessibilité compétente aux services requis et régler le dossier de la psychothérapie en écartant les charlatans une fois pour toutes. L'OPTSQ a joué un rôle majeur dans le déroulement des travaux, et ce, depuis le tout début. Ce fut un exercice parfois difficile et astreignant, mais à la fois fort utile puisqu'il nous a permis de faire une réflexion en profondeur sur qui nous sommes maintenant; qui nous serons demain; sur ce qui est au cœur de nos pratiques professionnelles; ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins.

De façon rétrospective, et même si nous avons dû faire certains compromis – ce qui est inévitable dans tout processus de négociation – nous avons réussi à faire reconnaître les compétences particulières de nos membres, lesquelles se retrouvent d'ailleurs au cœur d'une série d'activités réservées et partagées proposées par le Comité d'experts. À ce seul point de vue, il s'agit pour nous d'une avancée très importante. À nos yeux, en tant qu'Ordre professionnel, il est clair que la protection du public, en santé mentale et en relations humaines, passe inévitablement par la reconnaissance de l'expertise particulière et incomparable des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. C'est le message que nous avons fait passer au Comité Trudeau et à l'Office et c'est la ligne que je m'engage à défendre d'ici à ce que ce dossier connaisse son aboutissement final.

Rapport d'activités du président (Suite)



Les référentiels de compétences des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux

Un autre dossier prioritaire, qui aura connu son aboutissement au cours de l'année, est celui des référentiels de compétences des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. L'objectif ultime de ces deux référentiels de compétences est d'assurer l'adéquation entre les besoins des pratiques et les programmes de formation, de façon à doter les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux du bagage nécessaire au seuil d'emploi. Maintenant que le Bureau a adopté ces référentiels de compétences, nous pouvons passer à l'étape suivante, c'est-à-dire la définition des référentiels de formation, de façon à ce que celles-ci puissent évoluer au même rythme que les pratiques et qu'elles assurent aux futurs professionnels du travail social et de la thérapie conjugale et familiale une connaissance accrue de l'éventail des nouvelles problématiques en émergence. C'est dans cette perspective que nous nous rencontrerons, le milieu universitaire et l'Ordre, afin qu'ensemble dans une attitude d'ouverture et de collaboration nous puissions réfléchir sur l'avenir de la formation.

Notre présence au sein des organismes de réglementation

Nos démarches avec nos partenaires canadiens se sont poursuivies dans le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi, les présidents et les registraires des organismes de réglementation, à l'échelle canadienne, se sont rencontrés une deuxième fois cette année pour poursuivre les travaux en vue d'en arriver à une reconnaissance mutuelle de la profession. Nous avons également poursuivi notre collaboration, en tant que membre, au sein de l'*Association of Social Work Boards*. Plus près de nous, nous avons maintenu notre présence et notre participation au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, où j'ai l'honneur de siéger à titre de secrétaire du Conseil et de président du Comité de législation.

L'Ordre sur la scène publique et médiatique

Pendant la période couverte par le présent exercice financier, l'Ordre a multiplié les interventions publiques afin de prendre position dans des dossiers qui, au sens large du terme, concernent les politiques sociales, au Québec.

En mars 2005, je présentais le mémoire de l'Ordre sur le *projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur la Santé et les Services sociaux*, devant les membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec. Nous avons signalé au ministre notre satisfaction face à certains principes du projet de loi, tels le virage vers des réseaux intégrés de services pour contrer le fonctionnement en silos, le renforcement des droits des usagers et de l'obligation de suivi et de transparence des établissements à l'égard des plaintes, la mise en place d'un certain contrôle de la qualité des conditions de vie et des services dispensés dans les résidences privées d'hébergement et la volonté d'encadrer la sécurité et la confidentialité des renseignements cliniques biomédicaux circulant dans le cyberspace.

Nous avons commenté le *Plan d'action 2005 – 2010 concernant les services sociaux offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie* en nous disant satisfaits du virage « humanisant » annoncé par le ministre Couillard, en ce qui concerne les services offerts à cette clientèle. Nous avons salué la volonté du ministre de maintenir les personnes âgées dans leur milieu familial le plus longtemps possible en bonifiant l'éventail de services offerts entre le domicile et l'hébergement. Par contre, nous avons demandé au ministre de veiller à ce que les mesures de prévention annoncées ne se limitent pas aux seuls problèmes de santé, occultant ainsi à nouveau les besoins psychosociaux, une tendance lourde que nous observons dans la majorité des intentions gouvernementales.

Rapport d'activités du président (Suite)

Le jugement de la cour suprême dans l'affaire Chaoulli a également retenu notre attention. Dans notre mémoire relatif au document de consultation *Garantir l'accès*, nous avons indiqué au gouvernement qu'il était impératif de permettre une évolution économique et sociale respectueuse de la santé de toutes les personnes, sans égard à leur profil socioéconomique ou à leur statut social. En outre, l'OPTSQ est d'avis que le système de santé que les Québécois se sont donné, dans les années 1960, représente un choix collectif historique qui reposait alors — et qui repose toujours — sur le principe de la justice sociale qui veut que l'accès aux services de santé soit déterminé par le besoin plutôt que par la capacité de payer. L'État doit tenir compte de cette volonté populaire clairement exprimée.

En tant que membre du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, nous avons appuyé, en novembre, le mouvement réclamant la pleine et entière indexation des prestations d'aide sociale. Par voie de communiqué, nous avons exprimé ainsi notre position : « En n'indexant qu'à moitié les prestations des personnes jugées aptes au travail, le gouvernement choisit de réduire le pouvoir d'achat de personnes qui, avec un revenu de 537 \$ par mois, sont déjà les plus pauvres de la société québécoise. Il vient chercher plus de 21 millions de dollars dans les protections sociales de personnes qui sont déjà en déficit sévère de couverture de leurs besoins. Cette mesure va à l'encontre de tout principe d'équité et de justice sociale ». Nous avons même joint notre voix à la Ligue des droits et libertés pour réclamer le respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le PIDESC, par les gouvernements d'Ottawa et de Québec.

En décembre, c'est le projet de loi 125, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse*, qui retenait notre attention. Dans notre mémoire, nous servions une mise en garde au gouvernement stipulant que sans l'ajout des ressources humaines et financières nécessaires, il serait impossible d'atteindre le principal objectif visé par la nouvelle loi. Nous avons par contre exprimé notre accord avec le principe d'établissement de durées maximales de placement selon l'âge des enfants, mais en proposant à la ministre d'amender son projet de loi afin de prévoir une période de mise en application graduelle, sur une période de cinq ans, le temps que les services nécessaires soient mis en place. En conclusion, nous avons rappelé aux parlementaires que la *Loi sur la protection de la jeunesse* n'est qu'une loi d'exception et qu'en ce sens, pour répondre convenablement aux besoins des enfants et de leurs familles, le gouvernement devait adopter une vision plus englobante de la problématique enfant-parent-famille.

Perspectives

Ainsi, l'année qui s'achève aura été fertile à tout point de vue. À travers toutes ces activités, j'ai le sentiment profond que nous avons rempli notre mandat envers le public, envers nos professions, envers nos membres. Cependant, les mois qui viennent seront tout aussi cruciaux. D'importantes décisions viendront façonner l'avenir de notre ordre et l'avenir de nos professions. Nous devons être, et nous serons, vigilants. C'est parce que nous prenons au sérieux notre mandat de protection du public que nous veillerons à la reconnaissance et à la spécificité de nos professions, lesquelles sont parmi les plus nobles et les plus essentielles au sein de la société, particulièrement à notre époque.

Bien sûr, et c'est notre priorité, nous ferons encore tout ce qui est en notre pouvoir pour assumer avec rigueur notre mandat de protection du public. Par ailleurs, d'autres projets de lois viendront meubler l'actualité sociopolitique québécoise. En jouant notre rôle de défenseur des droits socioéconomiques des plus vulnérables, nous serons là, chaque fois qu'il le faudra, pour rappeler à l'État son devoir en matière de justice et d'équité sociale, en matière de solidarité, et pour promouvoir l'émergence d'une société où tous les citoyens auront droit à des conditions de vie décentes.





André Beaudoin, t.s., coordonnateur de la revue Intervention
(entré en fonction en février 2006)

Natalie Beauregard, t.s., coordonnatrice du service de développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Ghislaine Brosseau, t.s., secrétaire et directrice générale

Rose-Myrène Dorival, secrétaire à la direction

Nathalie Fiola, secrétaire réadmission, médiation familiale et bureau du syndic

Me Maria Gagliardi, secrétaire du comité de discipline

Huguette Houle, secrétaire administrative au service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Claire Kinelski, réceptionniste

Carolina Loyola, commis senior à la comptabilité

Mélissa Nourry, commis intermédiaire

Marie-Cécile Pioger, assistante de direction

Sylvie Poirier, secrétaire administrative, services juridiques et réglementaires

Yolande Préfontaine, t.s., t.c.f., coordonnatrice de la revue Intervention
(a quitté ses fonctions en mars 2006)

Martine Provost, secrétaire au service de développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Marie Pier Ramsay-Guindon, secrétaire à l'inspection professionnelle

Jean-Yves Rheault, t.s., responsable du programme d'inspection professionnelle

Stéphane Richard, t.s., chargé d'affaires professionnelles au service de développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Richard Silver, t.s., avocat, registraire et conseiller juridique

Martine Tanguay, soutien informatique

Isabelle Tessier, secrétaire au service des communications et publications

Sylvie Tremblay, directrice des services administratifs et des technologies de l'information

Luc Trottier, responsable des communications

Bureau du syndic

Marcel Bonneau, t.s., syndic adjoint

Étienne Calomne, t.s., syndic adjoint et syndic par intérim

Dennis Farley, t.s., syndic adjoint

Francine Senécal-Brooks, t.s., syndic (en congé de maladie)





Rapport d'activités de la secrétaire et directrice générale

Ghislaine Brosseau, t.s.

C'est avec plaisir que je présente ce rapport d'activités en tant que secrétaire et directrice générale de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

Les bénévoles et le personnel de l'Ordre

Parce qu'ils représentent l'âme de notre organisation, je tiens d'abord à rendre hommage aux dizaines de bénévoles que l'on retrouve au sein de nos divers comités. Sans leur implication, sans leur dévouement et leurs compétences, nous n'aurions pas la même crédibilité ni la même capacité de nous acquitter de nos mandats. Du même souffle, je veux souligner le travail exceptionnel, l'expertise et l'implication du personnel de la permanence. L'Ordre grandit, et il est nécessaire que nous adaptions nos services et nos pratiques, pour répondre aux attentes du public et de nos membres.

En ce qui concerne la permanence, les secteurs communication et informatique ont poursuivi leur développement à un rythme accéléré. L'Ordre continue d'accroître sa présence médiatique, lorsque l'actualité le justifie, ce qui contribue à la hausse de notre crédibilité et de notre notoriété. La révision de notre image corporative s'est également poursuivie, notamment par le biais d'une attention particulière accordée à la signature graphique de nos écrits et de nos outils de communication.

Notre site Internet a également poursuivi son évolution. Une mise à jour quasi quotidienne et l'ajout d'une grande quantité d'informations ont fait en sorte que l'achalandage sur le site connaisse une croissance importante, tant par nos membres que par le grand public. Plusieurs autres fonctionnalités se sont ajoutées avec succès, notamment le répertoire en ligne des membres en pratique privée et la gestion informatique des dossiers du Bureau du syndic. La section pour les étudiants associés est en ligne et nous en sommes même arrivés à intégrer l'inscription et le paiement en ligne pour la journée annuelle de formation continue.

Notre équipe des affaires professionnelles a également connu une année fructueuse, notamment en guidant les travaux de comités en ce qui concerne la rédaction de mémoires. L'équipe a rendu visite à des membres dans leurs milieux de travail, donné avis, conseils et commentaires aux membres de l'Ordre. Je tiens ici à insister sur une réalisation importante, soit la réédition du *Guide de normes pour la tenue de dossiers et des cabinets de consultation*.

Côté administratif, je crois qu'il est opportun de souligner l'excellent travail de tous les membres de cette équipe pour la qualité et l'efficacité de leur travail de même que pour une saine gestion de finances de l'Ordre.

Les comités non statutaires

En 2004, nous avons revu la pertinence, les mandats et le fonctionnement des comités non statutaires et non pourvus de mandats administratifs afin de les adapter aux nouvelles réalités en matière de pratique et de préoccupations. Cette année, nous avons actualisé ces transformations. Après quelques mois, je suis en mesure d'affirmer que les nouveaux mandats correspondent bien aux défis de la pratique et répondent aux grandes orientations que s'est donné l'Ordre. À ce sujet, je vous invite à lire les grandes lignes des rapports d'activités des comités non statutaires que vous trouverez dans les pages qui suivent.

Rapport d'activités de la secrétaire et directrice générale (Suite)



Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, plusieurs représentants de l'Ordre ont participé à des forums et à des comités de travail durant l'année concernant, notamment, les modifications au *Code des professions* et le projet de loi 86, *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il faut également mentionner le projet de loi 14, *Loi modifiant le Code des professions* en vue de favoriser la mobilité des professionnels et l'accès au système professionnel des personnes immigrantes. Dans la foulée de ces changements, l'Ordre a pris un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne l'application rigoureuse du Règlement sur les stages de perfectionnement. Au cours de cet exercice, j'ai eu l'opportunité de participer à plusieurs activités, notamment au sein du Conseil québécois d'agrément, du Comité avisier sur les plans d'effectifs cliniques, du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines et du Comité avisier des ressources informationnelles du secteur sociosanitaire dont le rôle est de conseiller le ministre dans l'élaboration du cadre de gestion, de la stratégie de communication et des processus détaillés de gestion intégrée des ressources informationnelles.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux* représente un virage important dans la façon d'organiser les services de 1re ligne. À cet effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est doté d'outils de suivi et de monitoring et a créé un comité de suivi et d'évaluation de l'implantation des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. La direction générale de planification stratégique de l'évaluation et de la gestion de l'information a demandé notre participation au sein de ce comité; ce que j'assume depuis la demande.

D'autre part, nous avons poursuivi nos démarches afin d'obtenir, pour les membres en pratique privée, une assurance couvrant les frais de services juridiques en cas de mesures disciplinaires.

Perspectives

Au cours de la prochaine année, nous multiplierons les efforts pour augmenter encore davantage la visibilité et la notoriété de l'Ordre et nous travaillerons sur le sentiment d'appartenance. Enfin, nous consoliderons également les instruments de développement et d'encadrement afin d'assurer la qualité des services professionnels rendus par les travailleurs sociaux et par les thérapeutes conjugaux et familiaux.

Ghislaine Brossseau





Secteur travail social

Région 01/11

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Médor Doiron, t.s.

Région 02

Saguenay - Lac-Saint-Jean

Danièle Tremblay, t.s.

Région 03/12

Capitale-Nationale - Chaudière-Appalaches

Serge Turcotte, t.s.

Monique Vachon, t.s.

Jean-François Vézina, t.s.

Région 04/17

Mauricie - Centre-du-Québec

Jean-Claude Girouard, t.s.

Région 05

Estrie

Benoît Van Caloen, t.s.

Région 06/13

Montréal - Laval

Linda August, t.s.

Marc Boily, t.s.

Lorraine Brault, t.s.

John Thomas Compassi, t.s.

Jeannine Loisel, t.s.

Allan Ptack, t.s.

Région 07

Outaouais

Guyline Ouimette, t.s.

Région 08/10

Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec

Madeleine Laprise, t.s.

Région 09

Côte-Nord

Christiane Barré, t.s.

Région 14/15

Lanaudière - Laurentides

Marie-Josée Dupuis, t.s.

Région 16

Montérégie

Marie-Josée Dupuis, t.s.

Claude Leblond, t.s.

Secteur thérapie conjugale et familiale

Louise Lemieux, t.c.f.

Membres externes nommés par l'Office des professions

Danielle Boucher

Ghislain Cliche

Richard Jacques

Nicole Vallières



Rapport d'activités du Bureau

L'Ordre est administré par le Bureau, composé de vingt personnes élues par l'ensemble des membres et de quatre personnes nommées par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application du Code des professions, de la loi ou des lettres patentes constituant l'Ordre, du décret de fusion ou d'intégration et des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, les pouvoirs et les prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui relèvent des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale¹. Pendant la période visée par le présent rapport d'activités, le Bureau a tenu quatre réunions régulières.

Voici les principales propositions dûment adoptées par le Bureau lors de ses réunions. Ainsi, conformément à ces propositions, le Bureau :

16 et 17 juin 2005

- Adopte le référentiel des compétences des travailleurs sociaux;
- Effectue les représentations nécessaires pour que l'article 1.15 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels soit modifié en vue d'ajouter le programme de maîtrise en travail social de l'UQAM à la liste des diplômes donnant accès au permis de travailleur social délivré par l'Ordre;
- Effectue les représentations nécessaires auprès de l'École de travail social de l'UQAM pour que cette dernière porte un regard particulier sur les candidats n'ayant pas un baccalauréat en travail social en vue d'exiger que ces personnes aient suivi l'ensemble de la propédeutique avant de commencer leurs études de maîtrise;
- Adopte les règles et désigne les officiers d'élection en vue de l'élection des membres du Comité administratif de l'Ordre.

16 septembre 2005

- Adopte le budget révisé 2005-2006;
- Adopte le document intitulé *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et de droits d'accès*, élaboré conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec et l'Association des Centres jeunesse du Québec;
- Adopte le référentiel des compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux tel que modifié;
- Conformément au principe de reconnaissance mutuelle proposé par les membres du Consortium des travailleurs sociaux du Canada et afin de faciliter la mobilité des travailleurs sociaux d'une province à une autre, l'OPTSQ, sous réserve de la signature d'une entente à cet effet, s'engage à délivrer un permis de travailleur social aux titulaires d'un permis de travailleur social d'une autre juridiction canadienne, sans autre évaluation, à condition que ces personnes aient obtenues un diplôme universitaire en travail social faisant partie de la liste des programmes reconnus par le Consortium. La délivrance du permis se ferait alors sous réserve de la présentation des justificatifs jugés satisfaisants par les parties de l'entente, ainsi que du respect des autres conditions d'admissibilité.

16 décembre 2005

- Adopte le *Guide de normes pour la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'OPTSQ*.
- Recommande que l'Ordre adhère au Conseil canadien de la réglementation du travail social (*Canadian Council on Social Work Regulation*).

La délivrance des permis

Conformément à l'article 86.0.1 du *Code des professions*, le Bureau délègue son autorité de délivrer le permis « régulier » de travailleur social à la secrétaire de l'Ordre et, conformément à l'article 96 de ce code, délègue au Comité administratif son autorité de délivrer le permis lorsque le demandeur :

- a) a obtenu le diplôme donnant accès au permis de l'Ordre il y a plus de cinq (5) ans;
- b) a un dossier criminel (sauf s'il a obtenu le pardon) ou disciplinaire;
- c) a obtenu son diplôme universitaire en travail social hors du Québec;
- d) demande son permis conformément aux exigences relatives aux équivalences de diplôme ou de formation (équivalences substantielles).

Le Bureau délègue également au Comité administratif son autorité de délivrer le permis dans le cas d'une demande de réinscription lorsque le demandeur :

- a) a un dossier criminel (sauf s'il a obtenu le pardon) ou disciplinaire;
- b) s'est inscrit au tableau après avoir fait défaut de s'y inscrire pendant plus de cinq (5) ans;
- c) s'est réinscrit au tableau après en avoir été radié pendant plus de cinq (5) ans.

Toutefois, la radiation de tout membre, autre que la radiation volontaire faisant suite à la demande de renouvellement au 1er avril, est toujours entérinée par le Bureau de l'Ordre.



Rapport d'activités du Bureau (Suite)

• Plan stratégique 2006 – 2009

Le Bureau adopte les recommandations du groupe de travail sur la planification stratégique 2006-2009, telles qu'elles sont modifiées, soit :

La mission de l'Ordre

Dans le cadre de son mandat de protection du public et en référence avec la nature du travail social, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux se donne comme mission :

- *de s'assurer de la qualité des activités professionnelles de ses membres et de favoriser le maintien et le développement de leurs compétences;*
- *de promouvoir la mise en place et le maintien de politiques et de services qui favorisent le développement de la justice sociale;*
- *de défendre les droits des personnes, notamment des individus et des groupes les plus à risque.*

Les valeurs de la profession

Dans leur pratique quotidienne, sur le terrain, les travailleurs sociaux s'inspirent de valeurs et de principes qui encadrent et définissent leur profession. Ces valeurs sont les suivantes :

- *Le respect de la dignité de tout être humain, des droits des personnes, des groupes et des collectivités, du principe d'autonomie de la personne, du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins, ainsi que les principes de justice sociale;*
- *La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;*
- *La reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changements.*

Les valeurs de l'Ordre

- *L'Ordre privilégie l'excellence, la rigueur professionnelle et l'engagement social comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités afin d'accomplir sa mission;*
- *L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent avec respect.*

Les orientations stratégiques de l'Ordre

- *Augmenter l'appartenance à l'Ordre (augmentation du membership – recrutement, rétention);*
- *Revoir les critères d'admission à l'Ordre pour les deux professions (formation universitaire, stages, examens);*
- *Consolider les instruments de développement et d'encadrement afin d'assurer la qualité des services professionnels rendus par les t.s, t.c.f. (inspection professionnelle, discipline, etc., formation continue obligatoire, diligence dans la réponse aux demandes du public);*
- *Intervenir publiquement sur les questions de développement en matière de justice sociale;*
- *Soutenir l'action des membres dans la défense des droits des personnes les plus à risque.*

• Stages de perfectionnement

Le Bureau met en application le *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ* et donne aux membres visés l'occasion de se faire entendre avant d'imposer un stage de perfectionnement. Le Bureau délègue au Comité administratif l'autorité d'auditionner les membres qui font valoir leur droit d'être entendus et d'imposer le stage de perfectionnement le cas échéant. L'application dudit règlement prend effet immédiatement dans le cas d'une personne n'ayant aucune expérience pertinente pour les cinq (5) dernières années et prend effet à compter du 1er avril 2006 dans le cas d'une personne qui exerçait les activités professionnelles d'un travailleur social au cours des cinq (5) dernières années. Un certain nombre de mesures sont adoptées concernant l'application du règlement dans le cas de personnes n'ayant aucune expérience pertinente durant les cinq dernières années ainsi que pour les personnes qui exerçaient les activités professionnelles d'un travailleur social au cours des cinq dernières années.

31 mars 2006

- Reconduit le mandat de Ghislaine Brosseau, à titre de secrétaire et directrice générale, renouvelle son contrat de travail pour une durée de trois (3) ans et souligne sa très grande satisfaction à l'endroit de celle-ci pour sa rigueur, ses réalisations et l'esprit de collaboration qu'elle a su créer autour d'elle;
- Recommande à ses membres réunis en assemblée générale annuelle d'augmenter la cotisation pour l'année 2007-2008 de 10 \$, ce qui représente l'augmentation du coût de fonctionnement de l'OPTSQ;
- *Partageons nos compétences*, rapport du Groupe d'experts Trudeau sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines : le Bureau informe l'Office des professions qu'en ce qui concerne l'encadrement de la psychothérapie il privilégie le scénario B qui implique que chacun des ordres accrédite les psychothérapeutes et que ceux qui ne relèvent pas d'un ordre soient accrédités par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec.



Rapport d'activités du Comité administratif



Claude Leblond, t.s.,
président

Lorraine Brault, t.s.,
1^{re} vice-présidente

Jean-François Vézina, t.s.,
2^e vice-président

Madeleine Laprise, t.s.,
trésorière

Ghislain Cliche,
représentant de l'Office des professions

Le Comité administratif (CA), constitué de cinq membres, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, à l'exception du pouvoir d'adopter un règlement. Le président de l'Ordre est d'office membre et président de ce comité. Trois membres de ce comité sont désignés par le vote annuel des membres élus du Bureau parmi ces derniers; l'autre membre est désigné par vote annuel des membres du Bureau, parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec. Pendant la période visée par le présent rapport d'activités, le Comité administratif a tenu neuf réunions régulières, dont une par téléphone.

Voici les principales propositions dûment adoptées par le Comité administratif lors de ses réunions. Ainsi, conformément à ces propositions, le Comité administratif :

6 mai 2005

- Octroie les Bourses La Personnelle de 500 \$ à chacune des personnes suivantes :
Sophie Marcotte, Université Laval, récipiendaire Baccalauréat; Marie-Hélène Morin, t.s., Université Laval, récipiendaire Maîtrise.

Aucune candidature dans la catégorie Doctorat;

- Nomme Mme Lorraine Filion, t.s., récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

22 juin 2005

- Accrédite un certain nombre de membres à titre de travailleur social et de médiateur familial et entérine la radiation d'un certain nombre de membres;
- Nomme un certain nombre de membres au sein des comités suivants : Comité de la pratique en protection de la jeunesse; Comité d'éthique; Comité sur les lois, les politiques sociales et les structures organisationnelles;

8 juillet 2005

- Accrédite un certain nombre de membres à titre de travailleur social et de médiateur familial ainsi que la radiation d'un certain nombre de membres;
- Nomme un certain nombre de membres au sein des Comités suivants : Comité d'éthique, Comité de la formation continue; Comité de la pratique autonome en cabinet privé ou en milieu de travail;

25 août 2005

- Accrédite un certain nombre de membres à titre de travailleur social et de médiateur familial et entérine la radiation d'un certain nombre de membres;
- En ce qui concerne la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, le CA propose que soient prises en compte les données recueillies lors d'un sondage effectué auprès des membres sur cette question et dans lequel les membres expriment, entre autres, leur préférence pour le choix d'une thématique qui fasse la promotion de la profession plutôt que d'une cause en particulier;

7 octobre 2005

- Accrédite un certain nombre de membres à titre de travailleur social et de médiateur familial et entérine la radiation d'un certain nombre de membres.

Lorraine Filion,
récipiendaire du
Prix Mérite 2005
du CIQ



Sur la recommandation de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, Mme Lorraine Filion, t.s., a reçu le Prix Mérite 2005 du CIQ lors de l'assemblée générale de l'Ordre, en juin 2005. Ce Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec témoigne de la reconnaissance offerte à Mme Lorraine Filion, par l'OPTSQ, pour sa contribution remarquable à sa profession ainsi qu'à son ordre professionnel. Mme Filion, travailleuse sociale, possède un baccalauréat et une maîtrise en service social. Elle est reconnue comme l'une des principales pionnières de la médiation familiale au Québec. Ses compétences en enseignement sont régulièrement requises outre-mer, notamment en Belgique, en France et en Pologne. Elle est également la fondatrice de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées.



Rapport d'activités du Comité administratif (Suite)

25 novembre 2005

- Recommande au Bureau l'adoption de la planification stratégique 2006 – 2009 de l'Ordre, laquelle contient un projet d'énoncés de mission, des valeurs de la profession et de l'Ordre ainsi que des orientations stratégiques;
- Émet le souhait de voir rehaussés les critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle;
- À la suite du dépôt du bilan des réalisations du groupe de travail en adoption internationale, le Comité administratif émet l'avis que l'adoption internationale est un champ d'intervention et d'expertise spécifique dont l'Ordre doit se préoccuper et, en ce sens, propose d'accorder une attention particulière au choix du répondant de l'Ordre au sein du Secrétariat à l'adoption internationale;
- Recommande au Bureau l'adoption du projet de politique concernant les budgets;
- Recommande au Bureau l'adoption des nouvelles échelles salariales pour l'ensemble du personnel de l'Ordre;

14 décembre 2005

Étant donné que le contrat de la secrétaire et directrice générale tire à sa fin, le CA recommande au Bureau de mettre sur pied un comité d'évaluation, comité qui devra remettre son rapport devant le Bureau avant le 31 mars 2005;

20 janvier 2006

- Recommande que, au moment de l'assemblée générale annuelle, les membres soient saisis d'une proposition de hausse de 10 \$ de la cotisation pour l'année 2007-2008;

3 mars 2006

- Nomme un certain nombre de membres au sein des comités suivants : Comité d'inspection professionnelle, Comité des admissions et des équivalences, Comité sur les lois, les politiques sociales et les structures organisationnelles, Comité d'éthique;
- Émet le souhait que des critères objectifs soient déterminés pour établir la pertinence politique et organisationnelle de la participation de l'Ordre à des conférences, des colloques et autres activités similaires, le tout dans le respect de la capacité de payer de l'Ordre.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

Cette année encore, les membres des comités statutaires se sont acquittés de leurs mandats de façon remarquable, permettant à l'Ordre de bien jouer son rôle en ce qui concerne la protection du public ainsi que le maintien et le développement des compétences de ses membres.

MEMBRES DU COMITÉ

Claude Leblond, t.s.,
président et représentant de l'OPTSQ

Ginette Berteau, t.s.,
UQÀM représentante de la CREPUQ
jusqu'en juin 2005

Michèle Bourgon, t.s.,
UQÀM, représentante de la CREPUQ
à compter de juin 2005

Danièle Tremblay, t.s.,
représentante de l'OPTSQ

Jocelyn Lindsay, t.s.,
Université Laval, représentant de la CREPUQ

Jean-François Noël,
représentant du MELS

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique, jusqu'en
décembre 2005

Natalie Beauregard, t.s.,
coordonnatrice au service du développe-
ment, de l'amélioration et du soutien
professionnel à compter de décembre 2005

Sylvie Poirier,
secrétaire jusqu'en décembre 2005

Martine Provost,
secrétaire à compter de décembre 2005

Rapport d'activités du Comité de la formation

Mandat général

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social. Le comité a tenu six (6) réunions au cours de l'année, dont une réunion par conférence téléphonique.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou de certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Mandat spécifique

- Mener à terme le référentiel des compétences des travailleurs sociaux pour adoption au Bureau du 16 juin 2005;
- Déposer au Bureau le référentiel de la formation des travailleurs sociaux.

Principales réalisations

- Présentation du référentiel des compétences des travailleurs sociaux au Bureau pour adoption en juin 2005;
- Poursuite des travaux sur le référentiel de la formation des travailleurs sociaux. Dans le cadre de ce mandat, le Comité a tenu deux étapes de consultation : la première auprès des unités de formation en travail social, la seconde auprès des milieux de formation, des milieux de pratique des comités de l'Ordre et d'autres acteurs concernés;
- Étude du nouveau programme de maîtrise en travail social de l'UQÀM. Le Comité a fait rapport au Bureau sur cette question et recommandé l'ajout de ce programme au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

Rapport d'activités du Comité des admissions et des équivalences

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas, t.s., t.c.f.,
présidente

Danielle Fournier, t.s.

Charles Lemieux, t.s.

Carole Murphy-Grisé, t.s.

Michèle Paquette, t.c.f.
(depuis janvier 2006)

Monique Nadeau, t.s., t.c.f.
(jusqu'en décembre 2005)

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique

Sylvie Poirier,
secrétaire administrative, services juridiques
et réglementaires

Mandat général

Le Comité des admissions et des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences. Le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions. Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année 2005-2006.

Parmi ses principales réalisations, le Comité a étudié 625 dossiers dans le cadre d'une demande d'admission et 65 dossiers dans le cadre d'une demande de réinscription au tableau des membres. Il a émis ses commentaires sur la nouvelle politique de délivrance de permis, conçue en vue de faciliter et d'accélérer le processus d'admission à l'Ordre. Il a participé aux consultations sur l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ.

Nombre de dossiers étudiés dans le cadre de nouvelles admissions	625
Permis de travailleur social	599
Permis de thérapeute conjugal et familial	26
Nombre de dossiers étudiés dans le cadre de réinscriptions visées par le Règlement sur les stages de perfectionnement	66
Permis de travailleur social	65
Recommande l'imposition d'un stage de perfectionnement	1
Permis de travailleur social	
Recommandation de délivrance du permis	593
Formation suivie au Québec / Non visé par le Règlement sur les stages de perfectionnement	472
Formation suivie au Québec / Visé par le Règlement sur les stages de perfectionnement	10
Recommande l'imposition d'un stage de perfectionnement	4
Équivalence de diplôme / Non visé par le Règlement sur les stages de perfectionnement	12
Équivalence de diplôme / Visé pas le Règlement sur les stages de perfectionnement	9
Provenance des candidats admis par équivalence de diplôme	
Argentine	1
Canada	9
Chili	1
France	5
États-Unis	2
Liban	2
Roumanie	1
Reconnaissance partielle (cours ou stage à terminer) / Équivalence de diplôme	2
Aucune reconnaissance (refus) / Équivalence de diplôme	1
Dossier en attente / Équivalence de diplôme	3
Permis de thérapeute conjugal et familial	
Recommandation de délivrance du permis	18
Formation suivie au Québec	16
Formation suivie au Canada	2
Refus / Dossier incomplet	8



Les comités statutaires de l'OPTSQ

MEMBRES DU COMITÉ

Diana Shannon, t.s., t.c.f.,
présidente (jusqu'en décembre 2005)

Sharon Bond, t.s., t.c.f.

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.

Michel Lemieux, t.c.f.

Sylvain Nadeau, t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique

Sylvie Poirier,
secrétaire administrative, services juridiques
et réglementaires

Rapport d'activités du Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale

Mandat général

En vertu de l'article 12 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, un Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale est constitué au sein de l'Ordre. Ce comité peut faire au Bureau de l'Ordre toute recommandation concernant les titulaires du permis de thérapeute conjugal et familial et leur pratique professionnelle, notamment les conditions et les modalités de délivrance de ce permis, la formation initiale, l'inspection professionnelle, la déontologie, la formation continue et le développement professionnel. Il peut également donner son avis au Bureau sur tout sujet que ce dernier lui soumet. Le comité contribue au travail d'harmonisation de l'ensemble de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale. Le comité a tenu six réunions au cours de l'année 2005-2006.

Mandat spécifique

- Préparation d'un dépliant sur le thérapeute conjugal et familial;
- Poursuite de la collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle sur l'élaboration d'outils d'inspection destinés aux thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Amorçage du travail sur l'élaboration du référentiel des compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Participation à l'élaboration des orientations de l'Ordre relatives à l'octroi des activités professionnelles réservées aux thérapeutes conjugaux et familiaux.

Principales réalisations

- Élaboration du référentiel des compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux, adopté par le Bureau le 16 septembre 2005;
- Adoption d'un plan d'action pour l'élaboration d'un référentiel de formation des thérapeutes conjugaux et familiaux et début de son travail;
- Participation à l'élaboration des orientations de l'Ordre relatives à l'octroi des activités professionnelles réservées aux thérapeutes conjugaux et familiaux, dans le cadre des travaux sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines;
- Analyse des dispositions pertinentes du projet de *Guide de normes pour la tenue des dossiers et des cabinets de consultation*.
- Amorçage d'une réflexion quant à la pertinence d'un comité sur la profession, étant donné que le *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux* prévoit que le comité du secteur soit formé pour une période de cinq ans à compter de la date de la tenue de sa première réunion (avril 2002);
- Suivi des développements en milieu universitaire relatifs à l'élaboration des programmes de formation en thérapie conjugale et familiale.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

Rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES DU COMITÉ

Gustave Boursicot,
président (jusqu'en décembre 2005)

Anton Chow,
secrétaire (jusqu'en décembre 2005)

Renée Dauphinais
(jusqu'en septembre 2005)

Jocelyne Lavigueur

Carmela De Lisi

Denis Arsenault,
secrétaire (depuis janvier 2006)

Jean-Pierre Bordeleau

Bernard Cloutier,
président (depuis janvier 2006)

PERSONNES-RESSOURCES

Jean-Yves Rheault,
responsable de l'inspection professionnelle

Marie-Pier Ramsay-Guindon,
secrétaire

Mandat général

Le Comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières. Le comité a tenu dix rencontres régulières et une rencontre avec les inspecteurs. Le responsable a tenu deux rencontres avec l'équipe des inspecteurs.

Mandat spécifique soumis au Bureau :

- Effectuer cent cinquante (150) visites de vérification réparties comme suit :
 - 120 en centre de services;
 - 30 en pratique privée;
- Proposer un plan de développement de l'inspection professionnelle.

En date du 28 février 2006, 126 inspections ont été réalisées et 19 autres seront réalisées au 31 mars 2006 pour un total de 145 visites d'inspection.

Type d'établissement	Nombre de membres inspectés	Régions
Centre hospitalier psychiatrique	31	06
Centre hospitalier universitaire	58	03
Centre ambulatoire régional	11	05
Sous total		100
Pratique autonome	26	05, 06, 16
Grand total au 31 mars 2006		126

Caractéristiques des vérifications dans les centres de services

- Nous avons recommandé à un centre de services d'améliorer le soutien professionnel à nos jeunes membres notamment en offrant de la supervision clinique formelle et non seulement de la consultation;
- Nous avons observé une pratique professionnelle d'excellence chez nos membres exerçant au centre hospitalier universitaire de Québec, notamment pour la qualité du travail et la rigueur dans la tenue de dossiers;
- Dix (10) inspections ont nécessité un suivi de la part de l'inspecteur pour s'assurer des changements apportés à la pratique des membres;
- La pratique professionnelle de deux (2) membres a été jugée non conforme aux normes prescrites. Un suivi sera fait auprès du Bureau conformément à nos politiques et à nos règlements.

Recommandations

- Organiser une ou plusieurs visites de surveillance de l'exercice de la profession auprès des centres de santé et de services sociaux pour mieux connaître la pratique de nos membres dans ces nouvelles organisations;
- Augmenter le nombre d'inspections de façon substantielle de manière à inclure les membres réadmis au sein de l'Ordre qui n'ont pas pratiqué depuis cinq (5) ans;
- Augmenter le nombre d'inspections en pratique autonome et y inclure les thérapeutes conjugaux et familiaux.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

Rapport d'activités du Bureau du syndic

Mandat général

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et les obligations prévus par le *Code des professions*. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières, au *Code de déontologie* et aux règlements, et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Demandes d'enquêtes en matière disciplinaire	04-05	05-06
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril	43	53
Dossiers t.s. ouverts en cours d'année	40	35
Dossiers t.c.f. ouverts en cours d'année	1	2
Dossiers fermés en cours d'année	33	37
Dossiers actifs au 31 mars	53	53
Dossiers en attente de suivi	23	26
Dossiers en traitement	30	27
Dossiers relatifs à des non-membres	6	5

Nombre de dossiers en traitement	27
Dossiers à l'étape de l'enquête	19
Dossiers à l'étape de la discipline	8

Histogramme des 37 dossiers fermés	2004-05	2005-06
Dossier a été jugé fondé et a été référé à l'inspection professionnelle	1	1
Dossiers ont été jugés fondés et ont fait l'objet d'une mise en garde	7	9
Dossiers ont été jugés fondés et ont été soumis au processus disciplinaire	1	3
Dossiers jugés non fondés	12	20
Parmi les dossiers non fondés, 8 ont fait l'objet d'une demande de révision	(4)	(8)
Dossier a fait l'objet d'un retrait de demande	0	1
Dossier dont la plainte était considérée non recevable	3	1
Dossier a été fermé à la suite de la non-collaboration du demandeur	1	0
Dossiers ont fait l'objet d'une conciliation	2	2

Activités du syndic reliées à la conciliation et à l'arbitrage	
Nombre de plaintes reçues	37
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline	2
Nombre de différends soumis à la conciliation	0
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation	2
Nombre de différends soumis au conseil d'arbitrage	0

Analyse des données et des commentaires

Les délais d'attente pour le traitement des demandes sont restés relativement longs (de 9 à 12 mois).

Cependant, des mesures ont été prises ou sont envisagées pour réduire ces délais :

- Amélioration de la gestion du temps en vue d'optimiser le temps consacré aux enquêtes;
- Ouverture d'un poste temporaire de syndic adjoint permettant de combler les heures non utilisées;
- Priorisation des demandes en fonction de la nature des infractions potentielles;
- Utilisation accrue de mesures de protection efficaces mais plus légères (ex. : mise en garde).

Nous avons également procédé à l'informatisation de la gestion des dossiers, ce qui permet :

- De mieux identifier le temps alloué aux différentes phases du processus d'enquête;
- D'obtenir un portrait plus précis des motifs d'enquête, des secteurs d'activité et des champs de pratique les plus souvent impliqués dans nos enquêtes.

Les priorités pour l'année 2006-2007

- Réduction des délais d'attente pour le traitement des demandes à un maximum de trois mois;
- Réduction du temps d'enquête;
- Information des membres sur des aspects déontologiques à travers le *Bulletin* de l'Ordre.



Les comités statutaires de l'OPTSQ

MEMBRES DU COMITÉ

Danielle Boucher,
membre nommée par l'Office des professions

Robert Clément,
membre t.s.

Gilbert Cadieux, t.s.
membre substitut

Richard Jacques,
membre substitut nommé par l'Office des
professions

Murielle Pépin, t.s..
présidente

PERSONNES-RESSOURCES

Marie-Pier Ramsay-Guindon,
secrétaire

Rapport d'activités du Comité de révision

Mandat général

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le Comité de révision rend son avis par écrit, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que doit lui transmettre le syndic ou le syndic adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête, s'il y a lieu.

Le Comité peut, dans son avis, conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline; suggérer au syndic de poursuivre son enquête ou de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle ou finalement conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Entre le 1er janvier 2005 et le 1er février 2006, le Comité de révision a tenu quatre rencontres de révision et une rencontre administrative au bureau de l'Ordre. Au cours de cette période, huit dossiers ont été étudiés pour lesquels le Comité de révision a rendu une décision.

Mandat spécifique

À partir des dossiers étudiés par le Comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du Bureau du syndic et formuler des recommandations d'amélioration, s'il y a lieu.

Commentaires quant aux dossiers traités

Dans sept des dossiers traités, nous avons confirmé la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline. Quant à l'autre dossier, le Comité de révision a suggéré au syndic de poursuivre son enquête. Dans deux dossiers, nous avons demandé un suivi des recommandations du syndic. Dans les deux cas, la recommandation du Comité de révision a été suivie à la satisfaction du comité. Lorsque la décision du Comité de révision n'était pas finale, nous avons convenu d'écrire au plaignant pour lui indiquer la poursuite de l'étude du dossier et lui fournir une nouvelle date pour la réponse finale.

Commentaires généraux

Nous constatons une augmentation du nombre de dossiers soumis au Comité de révision depuis deux ans, ce qui astreint à une plus grande rigueur pour assurer la validité de la démarche du plaignant. Par ailleurs, la collaboration du Bureau du syndic avec le Comité de révision a été excellente tout au long de l'année.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

MEMBRES DU COMITÉ

Micheline Leclerc,
avocate et présidente
(pour les causes antérieures à 2004)

France Bergeron,
avocate et présidente
(pour les causes postérieures à 2004)

François D. Samson,
avocat et président suppléant

Jean-Yves Rheault, t.s.,
secrétaire du comité

Solange Cantin, t.s.,
secrétaire substitut au secrétaire du comité

BANQUE DES MEMBRES

Sharon Blumstein-Bond, t.s., t.c.f.

Monique Perron, t.s.

Marianne Britt, t.s.

Francine Leboeuf, t.s.

Henri Dorvil, t.s.

Denise Coulonval, t.s.

Lyse Gauthier, t.s.

Yvette Gagnon, t.s.

Jeanne Michaud, t.s.

Sylvia Weissler-Hoffman, t.s.

Micheline Moreau, t.s.

Diane Bernier, t.s.

Tobi Nozeth-Klein, t.s., t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique

Marie-Pier Ramsay-Guindon,
secrétaire

Rapport d'activités du Comité de discipline

Mandat général

Le Comité de discipline, formé en vertu du *Code des professions*, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

Plaintes reçues

Au cours de l'année 2005-2006, le comité a été saisi de cinq (5) plaintes, pour des infractions liées :

- aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession;
- à l'honneur et à la dignité de la profession.

Plainte 37-05-001, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale dans une clinique externe de psychiatrie, l'intimée a fait l'objet de neuf (9) chefs d'accusation. La cause a été entendue le 28 novembre 2005, le 29 novembre 2005 et le 30 novembre 2005. Elle sera entendue à nouveau le 14 et le 15 mars 2006.

Plainte 37-05-002, Bureau du syndic

Infraction liée aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Pour l'exercice de sa profession de travailleur social dans un CLSC, l'intimé a fait l'objet d'un chef d'accusation. La cause a été entendue le 18 novembre 2005. Le jugement sur culpabilité et la sanction ont été rendus le 8 décembre 2005.

Plainte 37-05-003, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleur social en pratique privée, l'intimé a fait l'objet de cinq (5) chefs d'accusation. L'intimé a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Le comité entendra la cause les 5 et 6 juin 2006.

Plainte 37-06-001, Bureau du syndic

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession. Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale en un centre d'accueil de réadaptation, l'intimée a fait l'objet de six (6) chefs d'accusation. Vu la gravité et la nature des infractions reprochées à l'intimée, le plaignant demande au Comité de discipline que soit ordonnée la radiation provisoire et immédiate de l'intimée. L'intimée a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Le comité a entendu la cause le 15 février 2006 et l'entendra à nouveau le 8 mars 2006.

Plainte 37-06-002, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleur social en pratique privée, l'intimé a fait l'objet de cinq (5) chefs d'accusation. La plainte a été signifiée à l'intimé le 1er février 2006. Ce dernier n'a pas comparu.

Suivi des plaintes antérieures

Plainte 37-01-002, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de ses fonctions de travailleur social, au sein des Forces armées canadiennes, l'intimé a fait l'objet de quatre (4) chefs d'accusation. Cette cause a été amorcée le 20 septembre 2001. Le Comité de discipline a entendu la plainte le 31 octobre, les 1er, 2 et 3 novembre 2005. Le jugement sur culpabilité a été prononcé le 19 janvier 2006. L'audition sur sanction est à venir.

Plainte 37-01-001, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleur social dans un CLSC, l'intimé a fait l'objet de sept (7) chefs d'accusation. Le Comité de discipline a rendu sa décision sur sanction le 28 février 2005. L'intimé a porté sa cause en appel devant le Tribunal des professions. Nous sommes en attente du jugement.



Rapport d'activités du Comité de discipline (suite)

Plainte 37-03-001, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleur social en pratique privée, l'intimé a fait l'objet d'un chef d'accusation. Le Comité de discipline a rendu sa décision sur sanction le 3 mars 2005. L'intimé s'est acquitté de son amende et des frais encourus.

Plainte 37-04-001, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale en pratique privée, l'intimée a fait l'objet de cinq (5) chefs d'accusation. Le Comité de discipline a entendu la cause les 24 et 25 janvier 2005, les 21 et 22 mars 2005, les 13 et 14 octobre 2005 et le 10 novembre 2005. Le comité n'a pas rendu son jugement sur culpabilité.

Plainte 37-04-002, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale dans un CLSC, l'intimée a fait l'objet de quatre (4) chefs d'accusation. Le comité n'a pas rendu son jugement sur sanction.

Plainte 37-04-003, Bureau du syndic

Infractions liées aux devoirs et aux obligations envers le client et la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale en pratique privée, l'intimée a fait l'objet de six (6) chefs d'accusation. Le comité n'a pas rendu son jugement sur sanction.

Plainte 37-04-004, Bureau du syndic

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession. Dans l'exercice de sa profession de travailleur social en pratique privée, l'intimé a fait l'objet de huit (8) chefs d'accusation. Le Comité de discipline a entendu la plainte le 21 novembre 2005. Le comité n'a pas rendu son jugement sur culpabilité.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique

PERSONNES-RESSOURCES

Nathalie Fiola,
secrétaire

Rapport d'activités du Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre

Mandat général

Le Comité a pour mandat de faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, de déterminer si une infraction a eu lieu et, le cas échéant, d'amasser les preuves nécessaires, en vertu de l'article 189 du *Code des professions* et, sur résolution du Bureau ou du Comité administratif, d'intenter des poursuites pénales pour utilisation illégale des titres concernés.

Réalisations 2005 – 2006

- Ouverture et traitement de 25 dossiers (23 travailleurs sociaux, deux thérapeutes conjugaux et familiaux);
- Sensibilisation des employeurs relative aux titres réservés aux membres de l'Ordre.

Lorsqu'une personne dépose une plainte en matière d'utilisation illégale de titre, l'intervention habituelle de l'Ordre est constituée d'un appel téléphonique suivi d'une lettre certifiée.

Provenance des plaintes reçues pour utilisation illégale d'un titre (t.s. ou t.c.f.)

Membre de l'Ordre	10
Membre du personnel de l'Ordre	9
Bénéficiaire	5
Autre	1

Dossiers ouverts en 2005-2006

Dossiers ouverts en 2005-2006		Dossiers ouverts en 2005-2006	
Désignation par la personne		Désignation par un tiers	
Curriculum vitae	4	Journal	4
Carte professionnelle	1	Dépliant relatif à une formation	2
Déclaration verbale	6*	Liste du personnel d'un établissement	3
Boîte vocale	5*	Publication d'une association	1
Annonce publicitaire	1	Publication d'une commission scolaire	1
Total	17	Total	11

* Dans deux cas, l'intervenant a utilisé le titre réservé aux membres de l'Ordre verbalement et dans son répondeur téléphonique. Dans un cas, l'établissement a également identifié l'intervenante comme « travailleuse sociale » dans la liste du personnel.

L'intervention de l'Ordre a produit les résultats suivants :

- Trois établissements modifient le répertoire du personnel;
- Trois instances corrigent leurs publications;
- Une association s'engage à effectuer des précisions quant au statut professionnel d'un conférencier;
- Cinq intervenants modifient le message dans leur répondeur téléphonique;
- Quatre personnes, qui sont devenues membres de l'Ordre, modifient leur curriculum vitae;
- Une personne redevient membre de l'Ordre;
- Une personne s'engage à modifier sa carte professionnelle;
- Quatre personnes nient l'utilisation illégale du titre réservé aux membres de l'Ordre.





Les comités statutaires de l'OPTSQ

Rapport d'activités du Comité de la médiation familiale

MEMBRES DU COMITÉ

Pierrette Brisson, t.s.,
présidente

Dominic D'Abate, t.s.

Louise Martel, t.s.
(jusqu'en septembre 2005)

Jean-Claude Plourde, t.s.

Anna Sbröllini, t.s.
(depuis décembre 2005)

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et conseiller juridique

Nathalie Fiola,
secrétaire

Mandat général

Le mandat du comité est d'étudier les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au Règlement sur la médiation familiale (L.R.Q., c. C-25, a. 827.3) et de faire des recommandations au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à cet égard. Le cas échéant, le comité est chargé également de faire des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation du médiateur. Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'année.

Mandat spécifique

- Poursuivre l'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité;
- Assurer les liens entre l'Ordre et le COAMF;
- Effectuer l'étude de la révision annuelle du *Guide des normes de pratique du COAMF*;
- Collaborer aux Journées portes ouvertes dans les divers palais de justice du Québec;
- Préparer des recommandations, le cas échéant, sur les projets législatifs et politiques du gouvernement portant sur la médiation familiale;
- Proposer des moyens tangibles pour soutenir les médiateurs actuels et pour assurer la relève.

Synthèse des activités

- Poursuite de l'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité;
- Maintien du lien entre l'Ordre et le COAMF;
- Collaboration aux Journées portes ouvertes dans les divers palais de justice du Québec;
- Préparation des recommandations, le cas échéant, sur les projets législatifs et politiques du gouvernement portant sur la médiation familiale;
- Proposition de moyens tangibles pour soutenir les médiateurs actuels et pour assurer la relève;

Autres réalisations

Le comité a élaboré et présenté une formation « La médiation à toutes les sauces » sur l'utilisation de l'approche de médiation dans le travail quotidien des travailleurs sociaux dans le cadre de la Journée annuelle de formation continue.

Le comité a effectué une analyse de la révision annuelle du *Guide des normes de pratique du COAMF* et a émis une recommandation au Bureau à ce sujet. L'Ordre a fait parvenir le guide révisé à l'ensemble des médiateurs familiaux travailleurs sociaux.

Le comité a fait une analyse du projet de loi 125, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse* en vue d'alimenter des échanges au sein du COAMF sur l'élaboration d'un mémoire portant sur l'approche médiation dans le milieu de la protection de la jeunesse.

Accréditation des membres

Au cours de l'année 2005-2006, le comité effectue l'étude des dossiers suivants relativement à l'accréditation de médiateur familial.

Nombre total de dossiers étudiés :	26
Accréditation avec engagements	6
Accréditation définitive	3
Prolongation du délai (avec ou sans motif)	2
Réactivation de l'accréditation	2
Retrait de l'accréditation	5
Annulation (faute d'être inscrit au tableau de l'Ordre)	8





Rapport d'activité des comités non statutaires

En 2003 – 2004, le Bureau de l'Ordre confiait à la secrétaire et directrice générale le mandat de revoir la pertinence, les mandats et le fonctionnement des comités non statutaires et non dévolus à des mandats administratifs ou juridiques. Une analyse rigoureuse tenant à la fois compte des besoins initiaux ayant donné naissance à ces comités, des orientations retenues en 1999 lors des États généraux de la profession, ainsi que de l'énoncé de mission adopté en 2000 ont permis d'en arriver à une refonte de ces comités, lesquels ont débuté leurs mandats au cours de l'année 2004 – 2005. Pour le présent exercice financier, voici les grandes lignes des réalisations de ces différents comités.

MEMBRES DU COMITÉ

Lorraine Brisette, t.s.

Sonia Galvao, t.s.

Gisèle Legault, t.s.

Huguette Lisbona-Batshaw, t.s., t.c.f.

Denise Rondeau-Robitaille, t.s.

Jeanne-D'arc Roy, t.s.

Kristine Vitez, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Natalie Beauregard, t.s,
coordonnatrice, service du développement,
de l'amélioration et du soutien professionnel

Huguette Houle, secrétaire administrative

Martine Provost, secrétaire

Comité de la formation continue

Le mandat de ce comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du Comité de l'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation continue et de faire des recommandations au Bureau en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue. Le comité a tenu huit réunions du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

Synthèse des activités

- Réflexion autour des modalités devant mener à l'instauration d'un projet de politique de formation continue avec le souci constant d'améliorer la pratique par le biais d'une formation continue de mieux en mieux adaptée aux besoins des membres et par un partenariat soutenu avec les formateurs;
- Élaboration du Programme de la formation continue automne 2005-hiver 2006 avec 34 sessions de formation offertes dans cinq régions;
- Élaboration d'un programme de 12 ateliers dans le cadre de la Journée annuelle de formation continue;
- Mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'établir une grille d'évaluation pour les sessions de formation continue;
- Poursuite de la réflexion autour d'un projet de formation continue obligatoire.

Bilan des sessions de formation continue du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

Nombre total de sessions pour le programme régulier	26	Nombre de formations données en établissement	10
Nombre total de sessions pour la journée annuelle de formation continue	12	Nombre de formations offertes dans l'ensemble des régions	36
Nombre total de t.s. participants incluant la JAFC	711	Journée annuelle de formation continue 17 juin 2005	
Nombre de t.s., t.c.f. participants	7		
Nombre total de t.c.f. participants	3	Nombre de formations offertes	14
Nombre total de non-membre participant	1	Nombre de formations données	12
Nombre total de participants	722	Nombre total de participants	196





Rapport d'activité des comités non statutaires (Suite)

MEMBRES DU COMITÉ

Charles Lemieux, t.s.,
président

Suzanne Allard, t.s.

Stéphane Grenier, t.s.

Alain Hébert, t.s.

Isidore Néron, t.s.

Michel Nobert, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Stéphane Richard, t.s.,
chargé d'affaires professionnelles

Martine Provost,
secrétaire

Comité sur les lois, les politiques sociales et les structures organisationnelles

En conformité avec les valeurs fondamentales de la profession, le mandat général de ce comité est d'émettre des avis sur les lois, les politiques sociales et les structures des organisations touchant l'exercice de la profession. Le comité doit être relié aux autres comités de l'Ordre. De façon plus spécifique, le Comité favorise la contribution des travailleurs sociaux (praticiens, chercheurs, organisateurs communautaires, gestionnaires, coordonnateurs ou conseillers cliniques) à l'élaboration des avis du comité. Il promeut, chez les travailleurs sociaux, l'intérêt pour l'analyse et la compréhension des politiques sociales québécoises (et canadiennes) reliées aux champs d'études et d'activités professionnelles. Enfin, il s'est donné le mandat de développer une grille d'analyse des lois et des politiques sociales et des structures organisationnelles qui s'appuie sur les fondements du travail social que sont la promotion et la défense de la justice sociale et des droits humains, tant politiques, civils, économiques que sociaux et culturels. Le comité a tenu sept réunions entre mai 2005 et mars 2006.

Synthèse des activités

- Dès l'amorce de leurs travaux, les membres du comité ont déterminé que l'élaboration d'un canevas d'analyse des lois et des politiques sociales constituait une étape essentielle pour être en mesure d'élaborer des avis qui s'appuieraient concrètement sur les valeurs fondamentales de la profession, comme stipulé dans le libellé du mandat général. Le comité a donc investi une bonne part de ses énergies à la réalisation de cet outil de travail, dont une première version a été achevée en décembre 2005.

- **Élaboration d'avis sur des lois et des politiques sociales.**

Le comité a élaboré des avis sur les dossiers suivants :

- **Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être (Loi 38).**

Le comité a poursuivi le travail amorcé par M. Stéphane Richard, chargé d'affaires professionnelles, dans ce dossier. Une lettre relative aux modifications apportées au projet de loi a été acheminée au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par le président de l'Ordre.

- **Jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Chaoulli.**

Le comité a procédé à l'analyse du jugement de la Cour suprême, à partir de laquelle l'Ordre a émis un communiqué de presse sur les enjeux soulevés par ce jugement.

- **Déclaration des droits et des responsabilités en matière de santé et de bien-être.**

Le comité a étudié le projet de déclaration et soumis les éléments qui ont alimenté la prise de position de l'Ordre, qui a été acheminée sous la forme d'une lettre au MSSS.

- **Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse (loi 125).**

Les membres du comité ainsi que le chargé d'affaires professionnelles du comité ont été invités à transmettre au comité sur la pratique en protection de la jeunesse de l'Ordre leurs commentaires généraux sur ce projet de loi.

- **Participation publique de l'OPTSQ au lancement du Rapport social sur la question des droits économiques, sociaux et culturels.**

Le comité a présenté aux membres du comité stratégique de l'Ordre un argumentaire sur cette question.

- **Livre blanc sur la santé : Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité.**

Dans la foulée du travail entrepris sur le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli, le comité a entrepris de procéder à l'analyse du document de consultation *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*. Le comité participera à l'élaboration des propositions que l'Ordre présentera dans le cadre de la consultation sur ces propositions qui sera menée en commission parlementaire à compter du mois d'avril 2006.



Rapport d'activité des comités non statutaires (Suite)

MEMBRES DU COMITÉ

Ginette Berteau, t.s.
 Normand Brodeur, t.s.
 Josée Chénard, t.s.
 Josée Grenier, t.s.
 Sandra Lévesque, t.s.
 Christine Racette, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Stéphane Richard, t.s.,
 chargé d'affaires professionnelles
 Martine Provost,
 secrétaire

Comité d'éthique

Le mandat du Comité est de développer et de soutenir la réflexion éthique et déontologique autour des champs d'études et d'intervention de la profession de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial. De façon plus spécifique, le Comité souhaite soutenir l'intérêt des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux pour l'analyse et la compréhension des enjeux éthiques et déontologiques reliés aux champs d'études et aux activités de la profession. Le Comité entend proposer des outils d'actualisation de la réflexion éthique et déontologique concernant les champs d'études et d'activités de la profession, notamment en publiant un Guide d'aide à la délibération éthique. Lorsque possible, le Comité compte participer au développement des positions de l'OPTSQ reliées aux enjeux éthiques relatifs aux politiques sociales et structures organisationnelles. Il entend enfin solliciter la contribution des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux (praticiens, chercheurs, organisateurs communautaires, gestionnaires, professeurs, coordonnateurs cliniques) et des chercheurs en éthique des universités québécoises dans toute élaboration de ses avis. Le comité a tenu quatre réunions de juin à décembre 2005 et une réunion est prévue en mars 2006.

Synthèse des activités

- Les membres du comité ont commencé à réfléchir aux moyens par lesquels ils pourront soutenir l'intérêt des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux pour l'analyse et la compréhension des enjeux éthiques et déontologiques.
- Le Comité rédige un *Guide d'aide à la délibération éthique*.
- Comme convenu dans le descriptif de la journée de formation continue, il y aura poursuite de l'expérience mise en place l'an dernier. Cette formation d'une journée permettra aux professionnels de s'exercer au raisonnement normatif-déontologique et au raisonnement éthique, de s'exercer à la délibération éthique par la méthodologie délibérative liée aux travaux en cours du Comité d'éthique de l'OPTSQ.
- Les membres du Comité d'éthique ont participé, avec les membres de la permanence de l'OPTSQ, à une discussion avec Mme Francine Lalonde, députée du Bloc québécois, concernant un projet de loi privé sur le droit de mourir dignement.

MEMBRES DU COMITÉ

Thérèse Eustache, t.s., t.c.f.
 Marie-Andrée Laramée, t.s.
 Claude Larivière, t.s.
 Micheline Moreau, t.s.
 Thérèse Viel, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Ghislaine Brosseau, t.s.,
 secrétaire et directrice générale
 Rose-Myrlène Dorival, secrétaire

Comité de la pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux

Le mandat de ce comité est d'émettre des avis sur les besoins cliniques et organisationnels liés à l'identité professionnelle et la compétence des travailleurs sociaux en RLS, de proposer des actions pour la promotion du rôle des travailleurs sociaux en RLS et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre. De façon plus spécifique, le Comité s'est donné le mandat de dresser le portrait de la pratique des travailleurs sociaux dans cette nouvelle structure de services, à commencer par les CSSS. Le comité a tenu trois réunions au cours de l'année 2005-2006.

Synthèse des activités

- Élaboration d'un questionnaire traitant de divers domaines : changement de poste, d'employeur ou de lieu de travail, changements reliés à la tâche, au contexte, aux conditions de travail et à l'identité professionnelle, et à la perception des difficultés liées à ces changements.
- Publication d'un texte dans le *Bulletin de l'Ordre* du mois de mars 2006 pour inviter les membres, qui travaillent dans les centres de santé et services sociaux, les centres hospitaliers non intégrés dans des centres de santé et services sociaux ainsi que dans les centres jeunesse, à répondre grandement à ce sondage.
- Embauche d'une firme experte en publication de sondages en ligne pour la création de ce sondage.
- Convocation d'un groupe de discussion (*Focus Group*) composé de six membres pour remplir le sondage en ligne dans les locaux de l'OPTSQ pour faire une évaluation approfondie de ce sondage.
- Le Comité étudie la possibilité d'organiser un colloque en automne 2006.



MEMBRES DU COMITÉ

Constance Benoit Lechman, t.s.,
présidente
(jusqu'au 30 janvier 2006)

Gilles Tremblay, t.s.,
président
(à compter du 30 janvier 2006)

Annie Gusew, t.s.

Dany Dumont, t.s.

Joan Irvine-Keefler, t.s., t.c.f.

Linda Dupont, t.s.

Nathalie Delli-Colli, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Yolande Préfontaine, t.s., t.c.f.,
coordonnatrice
(jusqu'au 1er février 2006)

André Beaudoin, t.s.,
coordonnateur
(depuis le 1er février 2006)

Isabelle Tessier,
secrétaire

Muriel Dérogis,
révisseuse linguistique

Denise Bernard,
chargée de l'indexation

Comité de la revue Intervention

En étroite concordance avec la mission de l'Ordre qui doit veiller au développement et au maintien de la compétence des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux, ce comité a pour mandat de déterminer l'orientation générale d'Intervention, la revue professionnelle et scientifique de l'Ordre, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Assistés de la coordonnatrice jusqu'en février 2006 et du nouveau coordonnateur depuis ce temps, les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs potentiels pour les numéros thématiques, reçoivent et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication. Le comité a tenu cinq réunions et deux conférences téléphoniques.

Synthèse des activités

- Publication de deux numéros de la revue Intervention, totalisant 324 pages, sur la même thématique : Réalités familiales, enjeux actuels pour la pratique.
- Cent douze (112) personnes (ou groupes de personnes) ont soumis des textes au cours de l'année 2005-2006. En tenant compte du facteur auteur/groupe, on peut conclure que 66 % des textes ont été soumis par des membres de l'Ordre.
- Le Comité poursuit des démarches pour atteindre les différents milieux de pratique.
- Le Comité poursuit son objectif d'augmenter le rayonnement de la revue, notamment par le biais de l'indexation.

Perspectives

- Recruter des auteurs qui ont des contenus cliniques et qui ont développé des habiletés à les transmettre (par ex. : formateurs en formation continue, superviseurs).
- Développer une collaboration plus formelle avec l'ANAS (Association nationale des assistantes et assistants sociaux) en France, ce qui pourrait donner lieu à publier des textes dans la rubrique « Pratiques d'ailleurs ».
- Poursuivre le projet pilote pour publier dans chacun des numéros de la revue une recension des écrits sur le thème du numéro.
- Publiciser la base de données d'Intervention déjà disponible sur le site de l'Ordre : en informer les milieux de recherche et universitaires, en informer systématiquement les abonnés membres et non-membres.
- Ajouter un nouveau membre pour représenter le secteur communautaire au sein du comité de la revue.





MEMBRES DU COMITÉ

Yolanda Sabetta, t.s.,
présidente

Ginette Berthiaume, t.s.

Nicole Desjardins, t.s., t.c.f.

Céline Filiatrault, t.s.

Ermelinda Iasenza, t.s.

Monique Lapointe, t.s.

Suzanne Laverdière, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Ghislaine Brosseau, t.s.,
secrétaire et directrice générale

Rose-Myrène Dorival,
secrétaire

Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail

Né de la fusion du Comité en pratique privée et du Comité de la pratique en milieu de travail, le Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail a pour mandat général d'émettre des avis concernant l'exercice en pratique autonome et de proposer des actions pour la promotion du rôle de la profession dans l'exercice de la pratique autonome. Plus spécifiquement, le Comité apportera des mesures de soutien, d'aide et d'encadrement professionnel aux travailleurs sociaux et aux thérapeutes conjugaux et familiaux qui débutent en pratique autonome. Il informera également le public des différents services offerts par ces professionnels et poursuivra le travail dans le dossier des assurances tant de façon collective qu'individuelle. De plus, le Comité compte revoir également le Guide de pratique des travailleurs sociaux exerçant à leur propre compte. Le Comité a tenu cinq réunions régulières au cours de l'exercice 2005-2006.

Synthèse des activités

- Le Comité a continué à travailler sur la reconnaissance des t.s. et des t.c.f. par les compagnies d'assurances.
- La secrétaire et directrice générale a entrepris des démarches qui permettent aux membres d'obtenir une protection pour des services juridiques (mesures disciplinaires) avec la compagnie d'assurance La Capitale.
- Le comité travaille à la mise sur pied d'une session de formation portant sur les enjeux, les compétences et les exigences aux membres de l'Ordre désireux de débiter en pratique privée lors de la journée annuelle de formation continue 2006.
- Le Comité s'est penché sur la possibilité d'offrir une session de formation continue pour les membres en Programmes d'aide aux employés (PAE) dans le but de préparer la relève dans ce domaine.
- Le Comité a convenu de réviser le *Guide pour la pratique des travailleurs sociaux exerçant à leur propre compte*.





Rapport d'activité des comités non statutaires (Suite)

MEMBRES DU COMITÉ

Michèle Brousseau, t.s.,
présidente

Jean-Guy Bellerose, t.s.

Zalman Bitensky, t.s.

Monique Cauchy, t.s.

Thomas Lebeau, t.s.

Jeanne-d'Arc Roy, t.s.

Nicole Turmel, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Natalie Beauregard, t.s.,
coordonnatrice, service du développement,
de l'amélioration et du soutien professionnel

Martine Provost,
secrétaire

MEMBRES DU COMITÉ

Cécile Côté, t.s.

Dominique Damant, t.s.

Pierre Dostie, t.s.

Pierre Pinard, t.s.
(1 personne à nommer)

PERSONNES-RESSOURCES

Luc Trottier,
responsable des communications

Ghislaine Brosseau, t.s.,
secrétaire et directrice générale

Comité de la pratique en protection de la jeunesse

Le mandat de ce comité est d'émettre des avis sur les besoins cliniques et organisationnels liés à l'identité professionnelle et à la compétence des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse, de proposer des actions pour la promotion du rôle des travailleurs sociaux en centres jeunesse et de faire des recommandations au Bureau. De façon plus spécifique, le Comité entend maintenir une disponibilité pour assumer des mandats ad hoc en réaction à des demandes ponctuelles ou à des événements d'actualité touchant le mandat général. Le Comité a tenu cinq réunions régulières et une conférence téléphonique en 2005-2006.

Synthèse des activités

Mémoire de l'Ordre concernant le projet de loi 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse

- Le Comité a pris connaissance de plusieurs documents pour alimenter sa réflexion et a constitué une liste de documents de référence pour situer l'état des connaissances dans le champ de la protection de la jeunesse et pour cerner les principaux enjeux.
- Le Comité a joué un rôle majeur dans la préparation du Mémoire de l'OPTSQ soumis à la Commission des affaires sociales (décembre 2005), en plus de contribuer à la préparation de l'allocation du président à la Commission le 23 janvier dernier.

Mandats ad hoc

- Le Comité a répondu à la demande de la coordonnatrice de la revue *Intervention* et réalisé la recension du *Guide terrain pour le bien-être des enfants* de Rycus et Hughes, paru à l'automne 2005.
- Le Comité a aussi visionné le documentaire *Les voleurs d'enfance* (Arcand 2005) dès sa sortie et collaboré à la préparation de la réaction de l'Ordre dans les médias et auprès des membres.
- Quatre membres du comité ont participé à quatre colloques en protection de la jeunesse pour nourrir leur réflexion et assurer le rayonnement de l'Ordre.

Comité stratégique

En fonction de la mission et des orientations déterminées par le Bureau de l'Ordre, ce comité, à la suite d'une analyse stratégique, conseille le président de l'Ordre sur des dossiers concernant l'état de la profession dans un contexte sociosanitaire et politique. Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année 2005-2006.

Synthèse des activités

- Le Comité a donné son avis et émis ses commentaires quant au choix d'un membre proposé par l'Ordre pour siéger au comité de sélection au poste de commissaire à la Santé et au Bien-être. La personne retenue par le comité de candidature formé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, a été M. Jean-Pierre Duplantie, t.s.
- Le Comité a également donné des avis concernant les principaux dossiers en cours à l'Ordre, notamment sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines (Rapport Trudeau), la formation universitaire, la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux, les conditions d'admissions à l'Ordre et l'impact des partenariats privé/public.
- Le Comité a été sollicité pour conseiller le président dans des dossiers particuliers, notamment en ce qui concerne la planification stratégique 2006-2009, la demande de la Ligue des droits et libertés face au Rapport social, ainsi que la demande provenant du directeur de la qualité du ministère de la Santé et des Services sociaux traitant de l'appréciation de la performance des services sociaux au Québec.



Le 7 juin 2006

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec,

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec** au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Société en nom collectif à responsabilité limitée
Comptables agréés



Résultats

Exercice terminé le 31 mars	2006		2005
	Réalisations	Budget (note 3)	Réalisations <i>redressé</i>
Produits			
Cotisations (Annexe A)	2 285 970 \$	2 271 396 \$	2 171 767 \$
Publicité et représentation (Annexe B)	36 574	29 000	31 239
Étude de dossiers	101 470	101 000	109 514
Formation (Annexe C)	114 568	114 741	106 035
Colloque (Annexe D)	17 825	18 000	-
Revenus administratifs	44 752	48 000	46 210
Subventions (Annexe E)	77 569	-	-
Autres produits (Annexe F)	24 778	21 000	21 974
	<u>2 703 506</u>	<u>2 603 137</u>	<u>2 486 739</u>
Charges			
Comité administratif	5 933	7 500	3 136
Présidence	135 873	132 376	142 441
Bureau	30 808	50 000	45 447
Activités régionales	21 944	39 300	34 184
Salaires, sous-traitance et charges sociales	1 083 476	1 137 350	1 086 860
Formation (Annexe C)	99 542	99 500	96 851
Colloque (Annexe D)	37 374	37 400	-
Honoraires pour services liés à la profession (Annexe G)	183 641	161 967	167 399
Formation du personnel	10 992	14 000	14 046
Frais de déplacement	78 913	70 000	63 142
Loyer et frais d'occupation	224 503	231 472	178 901
Assurances	6 625	12 000	9 263
Imprimerie	95 046	104 000	111 119
Activités particulières, publicité et représentation	37 118	45 500	48 710
Frais de réunions	12 542	7 300	6 259
Papeterie, fournitures de bureau et divers	61 059	70 500	64 032
Location, programmation et entretien d'équipements	86 994	99 500	82 880
Frais d'envois	92 160	78 000	76 825
Téléphonie	23 884	24 500	23 949
Honoraires professionnels (Annexe H)	196 634	107 000	124 293
Charges relatives aux subventions (Annexe E)	79 984	-	-
Amortissement des immobilisations	18 847	19 714	14 097
Frais financiers	30 387	31 000	28 363
	<u>2 654 279</u>	<u>2 579 879</u>	<u>2 422 197</u>
	<u>49 227 \$</u>	<u>23 258 \$</u>	<u>64 542 \$</u>



Évolution des actifs nets

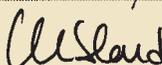
	Exercice terminé le 31 mars				2006	2005
	Excédent	Investis en immobilisations	Affectés à la Fondation Guillemette (note 8)	Non affectés	Total	Total redressé
Solde au début						
Solde déjà établi	228 310 \$	- \$	- \$	- \$	228 310 \$	154 415 \$
Redressements des exercices antérieurs (note 4)	(228 310)	59 283	4 825	154 849	(9 353)	-
Solde redressé	-	59 283	4 825	154 849	218 957	154 415
Excédent des produits	-	(18 847)	-	68 074	49 227	64 542
Acquisition d'immobilisations	-	15 140	-	(15 140)	-	-
Solde à la fin	Néant \$	55 576 \$	4 825 \$	207 783 \$	268 184 \$	218 957 \$

Bilan

	2006	2005
		redressé
31 mars		
Actif à court terme		
Encaisse	564 372 \$	311 480 \$
Placements temporaires, taux de 2,3 % à 4,15 %	514 686	276 322
Débiteurs (note 5)	55 621	36 997
Stocks de fournitures et de publications	15 790	24 104
Frais payés d'avance	49 252	52 081
	1 199 721	700 984
Immobilisations (note 6)	55 576	59 283
Total de l'actif	1 255 297 \$	760 267 \$
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	157 670 \$	141 745 \$
Somme à remettre à la pratique privée	26 275	9 353
Produits perçus d'avance	803 168	390 212
	987 113	541 310
Actifs nets		
Investis en immobilisations	55 576	59 283
Affectés à la Fondation Guillemette (note 8)	4 825	4 825
Non affectés	207 783	154 849
	268 184	218 957
Total du passif et des actifs nets	1 255 297 \$	760 267 \$

Pour le conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur



Notes complémentaires

31 mars 2006

1. Constitution

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. Conventions comptables

Constatation des produits

Les cotisations, fixées annuellement par le conseil d'administration, sont constatées au prorata sur la base de l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stocks de fournitures et de publications

Les stocks de fournitures et de publications sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande selon la méthode du coût propre.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur cinq ans.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par les membres du Bureau.



Notes complémentaires

31 mars 2006

4. Redressements des exercices antérieurs

L'état de l'excédent a été remplacé par un état de l'évolution des actifs nets présentant les actifs nets selon leurs affectations, soit les actifs nets investis en immobilisations, ceux affectés à la Fondation Guillemette et ceux non affectés pour des montants respectifs de 59 283 \$, 4 825 \$ et 164 202 \$ au 1^{er} avril 2005. De plus, afin d'exclure des résultats les produits et charges relatifs à la pratique privée pour laquelle l'Ordre agit à titre de mandataire, le solde des actifs nets non affectés au 1^{er} avril 2005 a été diminué de 9 353 \$, l'excédent des produits de l'exercice terminé le 31 mars 2005 a été diminué du même montant et une somme à remettre à la pratique privée d'un montant de 9 353 \$ a été comptabilisée au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2005, le solde des frais payés d'avance a été diminué de 25 519 \$ et le solde des immobilisations a été augmenté du même montant afin de reclasser du matériel informatique acquis au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005.

5. Débiteurs	2006	2005
Membres	32 457 \$	19 039 \$
Intérêts à recevoir	4 155	3 207
Subvention à recevoir	9 554	-
Taxes de vente à recouvrer	9 455	14 751
	<u>55 621 \$</u>	<u>36 997 \$</u>

6. Immobilisations	2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	175 033 \$	138 424 \$	36 609 \$
Mobilier et agencement	92 369	73 402	18 967
	<u>267 402 \$</u>	<u>211 826 \$</u>	<u>55 576 \$</u>
			<u>59 283 \$</u>

7. Avances bancaires

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 10 000 \$ portant intérêt au taux de base majoré de 1 %, garantie par un certificat de dépôt compris dans les placements temporaires, renégociable annuellement.



Notes complémentaires

31 mars 2006

8. Fonds Guillemette

En vertu d'affectations d'origine interne, les sommes doivent servir à verser des bourses en service social pour les études postmaîtrises et à aider toutes oeuvres ayant des fins charitables éducatives.

9. Engagements

Les engagements de l'Ordre, en vertu de contrats de location-exploitation, échéant de mars 2009 à octobre 2014 pour les locaux qu'il occupe ainsi que pour du mobilier, s'élèvent à 1 669 149 \$ plus les frais accessoires. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2007	204 033 \$
2008	204 033 \$
2009	199 712 \$
2010	189 840 \$
2011	184 944 \$

10. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Ordre se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des fournisseurs et charges à payer et des sommes à remettre à la pratique privée. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé puisqu'il n'apporterait aucune autre information utile au lecteur qui ne soit déjà présentée dans les états financiers.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation des états financiers de l'exercice.



Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

2006

2005

Annexe A – Cotisations

Régulières	2 310 623 \$	2 194 047 \$
Office des professions	127 243	138 745
Assurance responsabilité professionnelle	210 641	262 258

	<u>2 648 507</u>	<u>2 595 050</u>
--	------------------	------------------

Remises

Office des professions	129 765	141 198
Conseil interprofessionnel du Québec	22 131	20 096
Assurance responsabilité professionnelle	210 641	261 989

	<u>362 537</u>	<u>423 283</u>
--	----------------	----------------

	<u>2 285 970 \$</u>	<u>2 171 767 \$</u>
--	---------------------	---------------------

Annexe B – Publicité et représentation

Services publicitaires	29 078 \$	22 096 \$
Abonnements	3 751	5 580
Publications	3 745	3 563

	<u>36 574 \$</u>	<u>31 239 \$</u>
--	------------------	------------------

Annexe C – Formation

Produits	114 568 \$	106 035 \$
----------	------------	------------

Charges

Déplacements	27 167	27 328
Honoraires	58 185	49 100
Publications	14 190	20 423

	<u>99 542</u>	<u>96 851</u>
--	---------------	---------------

Résultats nets	<u>15 026 \$</u>	<u>9 184 \$</u>
----------------	------------------	-----------------

Annexe D – Colloque

Produits	17 825 \$	- \$
Charges	37 374	-

Résultats nets	<u>(19 549) \$</u>	<u>Néant \$</u>
----------------	--------------------	-----------------



Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

2006

2005

Annexe E – Subventions

Produits

Subventions du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada	77 554 \$	- \$
Intérêts	15	-
	<u>77 569</u>	<u>-</u>

Charges

Animateur	15 612	-
Frais de voyages	21 432	-
Frais de représentation	10 919	-
Frais de repas	11 443	-
Location de salle de réunion	668	-
Traduction	1 925	-
Frais de banque	87	-
Frais de réunion	255	-
Secrétariat	3 771	-
Comptabilité	4 588	-
Administration	8 242	-
Charges sociales	1 042	-
	<u>79 984</u>	<u>-</u>
	<u>(2 415) \$</u>	<u>Néant \$</u>

Annexe F – Autres produits

Revenus de placements	23 547 \$	19 558 \$
Discipline et amende	1 231	2 416
	<u>24 778 \$</u>	<u>21 974 \$</u>

Annexe G – Honoraires pour services liés à la profession

Inspecteurs	33 804 \$	33 960 \$
Syndics adjoints	45 740	33 058
Bureau du syndic	13 108	18 199
Secrétaire de discipline et autres	27 645	16 217
Coordonnatrice de la revue <i>Intervention</i>	30 777	32 059
Traducteurs, réviseurs et autres	15 937	16 623
Consultant <i>ad hoc</i>	16 630	17 283
	<u>183 641</u>	<u>167 399 \$</u>

Annexe H – Honoraires professionnels

Contentieux	188 259 \$	118 168 \$
Vérificateurs	8 375	6 125
	<u>196 634 \$</u>	<u>124 293 \$</u>



→ Notre mission

Dans le cadre de son mandat de protection du public et en référence avec la nature du travail social, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec se donne comme mission :

- De s'assurer de la qualité des activités professionnelles de ses membres et de favoriser le maintien et le développement de leurs compétences;
- De promouvoir la mise en place et le maintien de politiques et de services qui favorisent le développement de la justice sociale;
- De défendre les droits des personnes, notamment des individus et des groupes les plus à risque.

→ Les valeurs de la profession

Dans leur pratique quotidienne, sur le terrain, les travailleurs sociaux s'inspirent de valeurs et de principes qui encadrent et définissent leur profession. Ces valeurs sont les suivantes :

Le respect de la dignité de tout être humain, des droits des personnes, des groupes et des collectivités, du principe d'autonomie de la personne, du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins, ainsi que les principes de justice sociale;

La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;

La reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changements.

→ Les valeurs de l'Ordre

L'Ordre privilégie l'excellence, la rigueur professionnelle et l'engagement social comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités afin d'accomplir sa mission;

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent avec respect.

Crédits

Ce Rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 2005 au 31 mars 2006. Il est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Concept et rédaction

Service des communications, OPTSQ

Mise en page et impression

Imprimerie Litho SB

Révision

Muriel Dérogis

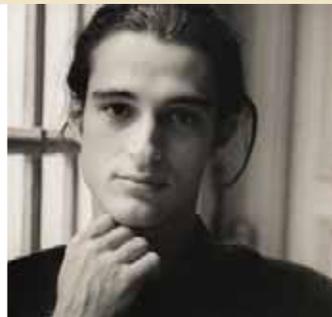
ISBN

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

*L'humain.
Avant tout.*



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec



255, boulevard Crémazie Est
Bureau 520
Montréal (Québec) H2M 1M2

Téléphone : 514 731-3925
Télécopieur : 514 731-3925
Sans frais : 1 888 731-9420

Courriel : info.general@optsq.org
Site Internet : www.optsq.org